

[MNCE : cotisations et prestations 2012]



Nos cotisations vont augmenter plus vite que les prestations ! Que revendique la CFDT ?

Nos cotisations vont augmenter ...

1) Doublement de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA)

Décidée par le gouvernement, cette taxe va impacter nos cotisations MNCE de +3,5% en 2012 (après les +3,5% de 2011!). Tout comme la MNCE, nous condamnons cette nouvelle taxe qui vient renchérir une couverture santé de moins en moins accessible. Toutefois, comment ne pas la répercuter, sauf à faire croire que la MNCE a les moyens d'y faire face seule. In fine, chaque adhérent en supportera le coût par des augmentations ultérieures et/ou avec des prestations « gelées » car financièrement impossibles à améliorer !

Cette taxe, que notre Mutuelle conteste, ne lui est pas reversée et n'aide en rien à améliorer les prestations.

2) Décision du Conseil d'administration de la MNCE

Nos cotisations vont être calculées en pourcentage du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS). Cette revendication ancienne de nombre de syndicats (dont la CFDT) a pour double mérite de faire coïncider notre pratique avec celle de la plupart des mutuelles tout en « lissant » chaque année les augmentations de cotisations.

Mais cette décision n'est justifiée que si les prestations existantes sont améliorées et si de nouvelles sont proposées. Et ce en prenant également en compte l'excellent niveau d'équilibre des comptes de la MNCE comme ces résultats. Qu'en est-il ?

Nos prestations aussi... mais doit mieux faire !

La MNCE se devait donc, ainsi que la CFDT le revendiquait et comme nos collègues étaient en droit de l'attendre, d'améliorer voire de créer de nouvelles prestations.

Décisions prises :

- √ un forfait montures optique porté de 60 à 100 € sur 2 ans,
- √ 2 ou 3 séances annuelles de « médecine douce » (limitées à 50€ la séance),
- √ 2 implants dentaires/an (limités à 450€ l'implant), et par bénéficiaire,
- √ une augmentation de 20% de la prise en charge de l'orthodontie acceptée « enfants ».

La CFDT a été partie prenante de ces décisions tout en déplorant le fait que ces améliorations n'aillent pas assez loin au regard de nos résultats et ratios ...

Avec des Fonds Propres portés à 79 millions fin 2011 et un ratio de solvabilité à 805%, l'amélioration aurait pu être plus conséquente sans pour autant, et nous l'affirmons, remettre en cause les grands équilibres de la mutuelle !

Un début donc ... mais encore bien loin de nos revendications CFDT qui correspondent aux réels besoins de couverture des frais de santé de nos collègues, dans un contexte d'un constant désengagement de la sécurité sociale, de remboursements de médicaments et d'inflation de consommation médicale !

Nos revendications CFDT

Actuellement pour être mieux et plus correctement remboursés, seul l'accès volontaire et intégralement payant à la sur complémentaire assurancielles « Santé + » (héritage de feu la CNCE) le permet...mais à quel prix !

La CFDT revendique l'intégration de prestations améliorées type « Santé + » au sein de notre Contrat Groupe National Actifs comme d'autres... (Retraités...) Pour la CFDT, toujours à l'écoute des collègues, l'amélioration constante et importante des prestations, sans complémentaire accessible à une seule minorité, dans le respect des équilibres, restera le leitmotiv de notre action syndicale responsable et active au sein de notre mutuelle : la MNCE !

La CFDT c'est faire le mieux pour chacun (e)

